

# Rente viagère Swiss Life Calmo avec financement unique – pilier 3a

## Revenu supplémentaire régulier garanti à vie

### Produit

Swiss Life Calmo est une rente viagère s'inscrivant dans le cadre de la prévoyance liée et comprenant des versements de rentes réguliers garantis à vie.

### Recommandation

Swiss Life Calmo est le produit qu'il vous faut si vous souhaitez un revenu régulier à la retraite et si vous voulez placer de manière sûre un avoir du pilier 3a déjà disponible.

### Avantages

- **Revenu garanti:** Swiss Life vous garantit par contrat le montant des rentes versées à vie.
- **Retraite anticipée:** vous avez la possibilité de définir individuellement le montant des rentes ainsi que le moment de leur versement. Selon vos besoins, vous pouvez par exemple combler la lacune résultant d'un départ en retraite anticipée en optant pour une rente plus élevée avant l'âge de la retraite, puis pour une rente plus basse lorsque la rente AVS commence à être versée.
- **Protection financière:** en cas de décès, la valeur de restitution vous permet d'offrir une protection financière à votre famille ou à d'autres bénéficiaires que vous désignez. Valeur de restitution: elle correspond à la somme de vos versements, déduction faite des rentes déjà versées.

### Fonctionnement

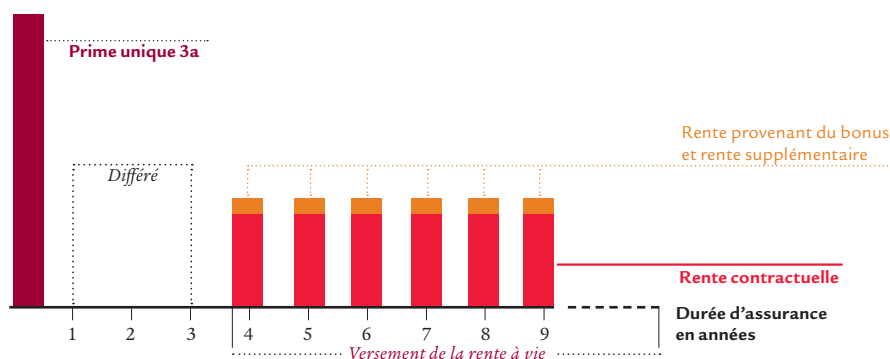
Vous investissez en tant que prime unique l'avoir du pilier 3a dont vous disposez et définissez la période allant jusqu'au début du versement de la rente (rente différée). Au début du versement de la rente, votre avoir est converti en une rente.

Swiss Life vous garantit le versement de la rente à vie. Les rentes versées peuvent être majorées d'éventuels excédents. Le montant des excédents attribués est redéfini chaque année et n'est pas garanti. Leur montant dépend avant tout des produits des capitaux générés chaque année ainsi que des résultats liés aux risques et aux frais.

[www.swisslife.ch/fr/calmo](http://www.swisslife.ch/fr/calmo)

### Représentation graphique de Swiss Life Calmo

Variante «Rente viagère différée financée par un avoir du pilier 3a déjà disponible avec versement d'une rente à vie»



## En bref: faits et chiffres

### Offre

Type d'assurance	Rente viagère différée s'inscrivant dans le cadre de la prévoyance liée (pilier 3a) sur une tête
Financement	Prime unique en CHF pour un montant minimum de 25 000 CHF
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de droit de timbre</li><li>• Pas d'impôt sur la fortune pendant le différé</li><li>• Phase de versement de la rente: la rente est imposable à 100% avec les autres revenus</li></ul>

### Délais

Age d'entrée	40 à 59 ans pour les femmes 40 à 60 ans pour les hommes
Phase de financement	1 à 29 ans pour les femmes 1 à 30 ans pour les hommes

### Prestations

En cas de vie	A compter du jour convenu, vous bénéficiez de la rente garantie ainsi que d'une éventuelle rente provenant du bonus et d'une rente supplémentaire. (Rente provenant du bonus: elle complète la rente contractuelle et est financée par les excédents accumulés pendant le différé. La rente provenant du bonus reste constante sur toute la durée de la rente. Rente supplémentaire: pendant la phase de versement, la rente est complétée par des excédents annuels. La rente supplémentaire dépend du système de participation aux excédents choisi. Les excédents peuvent être soumis à des fluctuations.)
Versement de rentes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Versement annuel pour un montant minimum de 1000 CHF</li><li>• Versement semestriel, trimestriel ou mensuel pour un montant minimum de 500 CHF</li></ul>
Décès	Valeur de restitution, dans la mesure où elle est assurée
Systemes de participation aux excédents	Au cours de la période de versement de la rente, le système de participation aux excédents choisi à la conclusion s'applique. Vous optez pour une rente supplémentaire croissante, décroissante ou constante

### Possibilités

Prêt sur police	Impossible
Versement additionnel	Il est possible d'effectuer des versements additionnels à partir d'avoirs du pilier 3a déjà disponibles, pour un montant minimum de 5000 CHF
Mise en gage et versement anticipé pour la propriété du logement	Pour acquérir un logement en propriété, vous avez la possibilité de percevoir vos prestations découlant de Swiss Life Calmo de façon anticipée ou de mettre en gage vos droits y afférents
Bénéficiaires	Vous ne pouvez désigner des bénéficiaires que dans le cadre des prescriptions légales de l'OPP 3. (Ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance OPP 3 du 13 novembre 1985.)
Restitution	Vous pouvez choisir une rente viagère avec ou sans restitution



#### Informations supplémentaires et conseil individualisé

Etes-vous intéressé(e) par Swiss Life Calmo? Quel est pour vous le meilleur moment pour commencer à verser la rente? Un échelonnement de la rente est-il nécessaire? Votre conseiller(ère) répondra volontiers à vos questions. Rapidement et sans engagement.



- Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, case postale, 8022 Zurich, téléphone 0800 378 378
- [www.swisslife.ch/fr/calmo](http://www.swisslife.ch/fr/calmo)